


uniterre



MARS 2020

N° 1 65^E ANNEE

JAB 2518 NODS

WWW.UNITERRE.CH

LA POMME VOIT ROUGE
La production arboricole en Suisse

INDONÉSIE
Nous sommes inquiets

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
21 mars 2020

LE JOURNAL **PAYSAN** **INDÉPENDANT**



PROTECTION

EDITORIAL

MATHIAS STALDER
SECRÉTAIRE D'UNITERRE

Parlons du libre-échange. Il ne s'agit jamais de libre-échange sur un pied d'égalité ou de relations commerciales égalitaires, mais bien de faire prévaloir les énormes intérêts des multinationales et des investisseurs. Dans le cas des droits sur la propriété intellectuelle ou dans celui des semences, par exemple, ils sont très protectionnistes; l'accord économique avec l'Indonésie ne fait pas exception. La sociologue allemande Maria Mies analyse avec justesse le contexte: "Cette inégalité croissante entre les pays et au sein de ceux-ci n'est toutefois pas fortuite, mais constitue un élément structurel nécessaire à la mondialisation néolibérale. Pour les multinationales, cette inégalité constitue un "avantage comparatif" dans leur lutte pour obtenir la main-d'œuvre la moins chère et les conditions environnementales les plus laxistes." Selon le critique de la mondialisation Noam Chomsky, contrairement au Premier Monde, le Tiers Monde est contraint de se libéraliser. Avec des conséquences dévastatrices pour les humains et l'environnement.

Une autre particularité du libre-échange est que, dans la mesure du possible, tous les processus décisionnels démocratiques sont contournés. Le libre-échange ne doit pas passer l'écueil du peuple et les négociations sont totalement opaques. Ce fut notamment le cas dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT, adhésion en 1966) et également pour l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 1995. L'accord (Suisse-Indonésie) met en avant la durabilité et le nouvel article constitutionnel (art. 104 d) met l'accent sur des "relations commerciales transfrontalières qui contribuent au développement durable de l'agriculture et du secteur agroalimentaire". Pour la première fois, les valeurs fondamentales des Nations Unies en matière de développement durable sont inscrites dans le préambule de l'accord économique, ainsi que des dispositions sur les questions environnementales, les normes de travail et la gestion durable du secteur des huiles végétales, pour n'en citer que quelques-unes. Que de belles paroles! Il manque des moyens pratiques de contrôle et de sanction. Nous préférons protéger notre agriculture indigène et, dans la mesure du possible, nous passer de l'huile de palme, qui détruit l'environnement en Indonésie et dont les risques pour la santé sont connus. Le comité d'Uniterre a décidé le 14 janvier 2020 de soutenir le référendum contre l'accord de libre-échange avec l'Indonésie, qui a été approuvé par le parlement le 20 décembre 2019. C'est la première fois en Suisse qu'un référendum est lancé contre un accord de libre-échange. Il ne nous reste cependant pas beaucoup de temps: le délai pour le dépôt des signatures est fixé au 9 avril 2020. Signez maintenant la feuille de signature ci-jointe et renvoyez-la immédiatement. •

NOUS AVONS DES ALTERNATIVES

Huile de tournesol

Huile de colza

En première page : Une forêt tropicale détruite en Indonésie

QUAND LA POMME VOIT ROUGE

RUDI BERLI
SECRÉTAIRE D'UNITERRE

La production arboricole en Suisse est hétérogène. La culture de la pomme faisait partie du système de polyculture traditionnelle. Mais les fermes spécialisées réduisent les coûts de production. En investissant davantage de temps dans les travaux de pré-récolte, elles parviennent à réaliser des rendements supérieurs tant en quantité qu'en qualité, bien que les exploitations arboricoles intensives soient aussi plus sensibles à la concentration au niveau des acheteurs, ainsi qu'aux marchés volatils et incertains. En 2007, la Suisse comptait 3096 exploitations avec des vergers de pommiers (OFS 2009), dont 60% pratiquaient aussi la production animale, 10% d'autres cultures et 30% d'autres cultures spéciales pérennes. En 2009, seules 220 exploitations ont cultivé une surface de pommiers supérieure à 5 ha (OFAG 2009). En 2010, 5% des exploitations comprenaient plus de 10 ha, mais cultivaient 37% environ de la surface fruitière totale.

L'augmentation de la productivité par hectare, liée à la densité, aux variétés et aux systèmes de conduite des arbres, a compensé la diminution des surfaces. La quasi-totalité des pommes de table provient aujourd'hui de vergers intensifs, basses tiges, alors que les arbres hautes tiges sont essentiellement utilisés pour la transformation. Alors qu'en Suisse, 1300 variétés ont été inventoriées, la sélection poussée par l'industrie agroalimentaire et le système de grande distribution s'est faite au détriment des qualités nutritives et de la diversité alimentaire. Quelques variétés, telles que Golden, Gala, Braeburn, Maigold et Jonagold, dominent le marché. Pour la seule pomme Gala, 30 000 tonnes sont récoltées annuellement.

LE MARCHÉ. Les pommes bénéficient actuellement d'une protection douanière dite « des deux phases ». En dehors de la période de récolte, ou si la production indigène est insuffisante, les importations sont possibles avec une taxe de 2.- frs par 100 kg. Si ces conditions ne sont pas remplies, alors c'est une taxe de 140.- frs par 100 kg qui s'applique. C'est un système intelligent qui a fait ses preuves en permettant le maintien de conditions-cadre stables pour la production arboricole indigène et qu'il faut maintenir. Il faut rejeter les accords de libre-échange qui veulent favoriser les importations, comme c'est prévu dans le cadre de l'accord avec le Mercosur.

Par ailleurs, il faut contrer la volonté de la Confédération qui souhaite supprimer les droits de douane sur l'importation de fruits exotiques.

De 1990 à 2010, les importations correspondent, avec 7'000 à 13'000 tonnes, à peu près aux 10% de la production indigène de fruits à pépins de table. Le taux d'auto-provisionnement pour les pommes de consommation se situe donc à environ 90%. La quantité annuelle de pommes de table commercialisables se monte actuellement aux environs de 80'000 à 100'000 tonnes. La production de pommes biologiques ne représente, avec approximativement 5000 tonnes, qu'environ 5% de l'ensemble.

LA CONSOMMATION EN SUISSE PAR HABITANT.E est assez stable avec environ 16 kg par année. Par contre, au niveau du jus de pommes, elle est en forte baisse, près de 30% entre 2009 et 2018 avec un volume de 29 millions de litres pour cette année. Au niveau de la transformation, de nombreuses structures régionales et paysannes se sont développées et il faut une politique d'achat publique exemplaire et une promotion de la consommation pour défendre cette production de proximité.



RECUL DE LA PART DU/DE LA PRODUCTEUR.TRICE AU FRANC PAYÉ PAR LE.A CONSOMMATEUR.TRICE.

Entre 1998 et 2018 les prix à la consommation ont augmenté en moyenne de 15% alors que les prix indicatifs ont augmenté en moyenne de 4%. En 2018, le prix à la consommation se situait en moyenne à 3.73 CHF. Le prix à la production ne représente que 30 % du prix à la consommation, 70% du prix constitue la marge de revente. Les prix à la production, qui se situent entre 0.95 CHF et 1.40 CHF, en fonction des variétés et des quantités de récolte, ne permettent pas de rémunérer correctement le travail des producteur.trice.s.

Les critères de qualité imposés par la grande distribution, qui écartent près de 40% de la production, sont à revoir. Ils sont contraires à la volonté de réduction des produits phytosanitaires et au passage à des produits biologiques. Par ailleurs, la diminution de rendement au niveau de cette "ligne verte" doit être compensée par une hausse des prix. Cette évolution doit également être soutenue par des fonds publics pour accompagner la reconversion dans la durée. Actuellement, les paiements accordés ne répondent pas à ces attentes en termes d'efficience des ressources.

Avec le dérèglement climatique, le risque de gelées augmente et engendre des pertes de récolte conséquentes. Ce risque est aujourd'hui entièrement porté par les paysan.ne.s et il est important de trouver une solution pour une indemnisation des pertes. La future politique agricole de la Confédération doit mettre en place une base légale quant à une assurance pour les producteur.trice.s.

LA VENTE DIRECTE EST INTÉRESSANTE pour ne plus dépendre des distributeurs, gagner en autonomie et défendre le commerce de proximité et des prix équitables. Des contrats annuels sur une quantité et une qualité données avec un regroupement de consommateur.trice.s permettent de diminuer le coût de la distribution et d'assurer un écoulement stable. La vente directe peut aussi permettre de valoriser des fruits qui sont parfaitement comestibles mais qui ne répondent pas aux critères de la grande distribution. De nombreux ravageurs nou-

veaux et anciens pèsent sur la production de pommes. Les méthodes biologiques fonctionnent mais elles nécessitent des homologations rapides et représentent un coût supplémentaire que le marché peine à vouloir prendre en charge. Dans ce domaine, la Confédération doit donner un cadre au marché, assurer la transparence, l'information aux consommateur.trice.s et favoriser la transition et la recherche appliquée pour accompagner la production fruitière.

Les méthodes de stockage actuelles sont gourmandes en énergie mais présentent un bilan environnemental favorable si l'ensemble des paramètres sont pris en compte. Cela étant, l'organisation du stockage dans les quartiers chez le consommateur ou les distributeurs doit être encouragée dans la réflexion urbanistique. •

SOURCES :

- La production de fruits à pépins en Suisse sous la loupe
- Rétrospective des données structurelles et d'économie d'entreprise 2011
- E. Bravin (ACW) D. Carint, J. Dugon, J. Hanhart et B. Steinemann (AGRIDEA) et alt.
- Observation du marché OFAG
- FUS (Fruit-Union Suisse)
- Comparaison internationale de la production de pommes Economie agricole 52 RechercheAgronomique-Suisse(2):52-59,2010E. Bravin et A. Kilchenmann, ACW
- Still No Free Lunch: Nutrient levels in U.S. food supply eroded by pursuit of high yields September 2007. Brian Halweil; <https://organic-center.org/reportfiles/YieldsReport.pdf>

PARCE QUE NOUS SOMMES INQUIETS !

LA DESTRUCTION DE LA FORÊT TROPICALE SE POURSUIT

INTERVIEW AVEC JOHANNA MICHEL,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE DU BRUNO MANSER FONDS



Les négociations avec la Malaisie sur un accord de libre-échange ont repris. Là aussi, l'huile de palme est un point de négociation important. Quelle est la situation actuelle ?

L'huile de palme est au cœur du projet d'accord de libre-échange avec la Malaisie. La Malaisie ne veut pas que l'huile de palme soit stigmatisée en Europe et demande le libre accès au marché européen. La Suisse trace la ligne rouge dans les concessions et les rabais négociés dans l'accord avec l'Indonésie. Cela signifie qu'un maximum de 20 000 tonnes d'huile de palme importée doit bénéficier de rabais de 20 à 40%. La suppression des droits de douane pour un produit problématique tel que l'huile de palme est exclue, ce que la Malaisie perçoit naturellement comme une stigmatisation.

Le BMF travaille sur cette question depuis des années. Comment la situation a-t-elle évolué ces dernières années ?

Le Bruno Manser Fonds est actif en Malaisie depuis près de 30 ans et s'engage pour la préservation de la forêt tropicale et de sa population. Ces dernières années, l'expansion rapide des plantations de palmiers à huile est devenue la principale menace pour la forêt tropicale humide en Asie du Sud-Est. Rien qu'en Malaisie, les plantations augmentent de plusieurs centaines de terrains de football par jour. Comme les pays occidentaux en particulier exigent de plus en plus de durabilité, la Malaisie a déclaré l'année dernière sans cérémonie que toute la production d'huile de palme était durable et s'est attribué son propre label. Bien sûr, cela n'a pas amélioré la situation. La destruction de la forêt tropicale se poursuit sans relâche - en particulier dans les deux États malaisiens de l'île de Bornéo.

En Indonésie comme en Malaisie, la résistance s'organise contre le désert vert. Y a-t-il des succès et des campagnes importantes de la population locale et comment peut-on les soutenir ?

L'année dernière, la population locale a célébré un succès important. Une entreprise qui livre également en Europe avait reçu l'autorisation de détruire la forêt tropicale humide

dans la zone frontalière du parc national de Mulu, un site du patrimoine mondial en Malaisie, pour une plantation de palmiers à huile. Nous l'avons appris alors que la déforestation venait de commencer et grâce à une campagne internationale, à des discussions avec l'UNESCO et à la résistance de la population locale sur place, nous avons pu arrêter la mise en place de la plantation. Si vous souhaitez soutenir les campagnes, vous pouvez signer des pétitions contre de tels projets, informer votre entourage sur la question et bien sûr soutenir le Bruno Manser Fonds.

Quelle est votre opinion sur l'huile de palme et la durabilité ? L'huile de palme durable existe-t-elle vraiment ?

En principe, bien sûr, il est possible de cultiver l'huile de palme de manière durable et cela se fait parfois - par exemple en Amérique du Sud. On peut toutefois supposer que l'huile de palme qui provient de Malaisie - ou d'Indonésie - n'est presque certainement pas cultivée de manière durable pour le moment. Cela est simplement dû à un manque de volonté politique. La Malaisie veut continuer à développer sa production d'huile de palme au même rythme dans les années à venir, et cela se fait inévitablement au détriment de la forêt tropicale. •

«LA POLITIQUE PROTECTIONNISTE
NE FERME PAS LES FRONTIÈRES, ELLE
PERMET DES ÉCHANGES ÉQUITABLES
ET UNE VÉRITABLE GESTION DES
RESSOURCES.» (WILLY CRETEGNY)

INTERVIEW AVEC WILLY CRETEGNY,
L'INITIATEUR DU RÉFÉRENDUM

Pourquoi un référendum contre l'accord de libre-échange avec l'Indonésie ?

Les accords de libre-échange sont un encouragement à produire les biens de consommation là où ils sont le meilleur marché, c'est le principe de l'avantage comparatif selon David Ricardo. En résumé on produit là où cela coûte le moins cher. Cette politique soumet les productions locales à la concurrence déloyale. Cela engendre une très forte augmentation des transports et un encouragement à consommer puisqu'on privilégie les produits au plus bas prix au détriment des produits de proximité. Cette politique engendre le gaspillage des biens de consommation et des ressources. On achète parce que c'est bon marché et non parce qu'on en a besoin.

Quels points sont importants surtout pour notre production indigène ?

Le réchauffement climatique exige que l'on abandonne le libre-échange pour une politique d'échange favorisant les ressources locales. La politique protectionniste est celle qui répond le mieux à cette nécessité.

La cohérence et le bon sens devraient nous encourager à appliquer des mesures qui privilégient la production locale, qu'elle soit agricole, artisanale ou industrielle. Les mesures de régulation privilégient l'utilisation des produits de proximité par des taxes qui suppriment la distorsion de concurrence.

Quelle vision de l'agriculture te motive et quel échange solidaire et mondial imagines-tu ?

Je rêve d'une agriculture suisse entièrement biologique et rémunératrice pour assurer la pérennité des fermes familiales ou communautaires. Il faut que toutes les personnes travaillant dans l'agriculture dans le monde soient rémunérées comme dans le reste de l'économie. Les politiques économiques doivent répondre aux besoins des populations locales. La politique protectionniste ne ferme pas les frontières, elle permet des échanges équitables et une véritable gestion des ressources. •

Willy Cretegny, vigneron-encaveur à Satigny (Genève), vignoble de 13,5 ha en culture biologique depuis 1995. Marié et père de 2 enfants adultes, président de l'Association suisse des vignerons-encaveurs indépendants.



CRITIQUE DU LIBRE-ÉCHANGE DES PRODUITS AGRICOLES

INTERVIEW AVEC MATHIAS BINSWANGER
PROFESSEUR D'ÉCONOMIE



Pourquoi y a-t-il de plus en plus d'accords bilatéraux ?

„Il n'y a pas moyen de contourner l'orientation accrue vers le marché“, car „l'agriculture ne doit plus être autorisée à empêcher la conclusion d'autres accords de libre-échange“. Ce sont là quelques-unes des accusations souvent portées contre les agriculteurs suisses. Comme les accords multilatéraux dans le cadre de l'OMC ne progressent guère, les efforts visant à conclure des accords bilatéraux de libre-échange avec le plus grand nombre de pays possible sont d'autant plus importants. Et c'est là que les agriculteurs se révèlent être un obstacle.

Pourquoi les agriculteurs s'opposent-ils à juste titre à ces accords ?

Les détracteurs de l'agriculture suisse ne reconnaissent absolument pas ce que signifie réellement pour les agriculteurs suisses une orientation accrue vers le marché: abandonner immédiatement leur profession et chercher un nouvel emploi! Cela apparaît clairement lorsque nous examinons la valeur ajoutée par employé à temps plein dans l'agriculture et que nous la comparons avec d'autres secteurs. Dans l'agriculture, cette valeur ajoutée s'élève à environ 30 000 francs suisses. Dans des secteurs tels que l'industrie pharmaceutique ou les services financiers, ce chiffre est plus de dix fois plus élevé, soit plus de 300 000 francs suisses. De toutes les branches économiques, l'agriculture est de loin celle qui a la plus faible valeur ajoutée!

Comment les économistes argumentent-ils ?

D'un point de vue purement économique, nous devrions donc nous spécialiser dans la production de biens et de services en Suisse, où nous réalisons une forte valeur ajoutée. Avec les recettes d'exportation de ces produits, nous importons ensuite des denrées alimentaires à bas prix de pays qui peuvent les produire à bon marché. Et le reste des recettes d'exportation est ensuite mis à notre disposition pour une consommation ultérieure. C'est précisément l'argument économique en faveur du libre-échange. On se spécialise dans la production de biens pour lesquels on dispose d'un avantage comparatif (par exemple, les produits pharmaceutiques) et on se passe de la production de biens pour lesquels on dispose d'un désavantage comparatif (les produits agricoles).

Que dit la Constitution fédérale à propos de l'agriculture ?

Le mandat de préservation de l'agriculture, tel que formulé à l'article 104 de la Constitution fédérale, a donc été dès le départ une décision politique contre le marché. Avec le libre-échange, l'agriculture suisse n'est pas compétitive en raison des coûts élevés en Suisse et de la situation topographique.

Les efforts des agriculteurs suisses pour devenir de plus en plus productifs seront vains. À cet égard, l'agriculture ressemble à l'industrie textile. Même si l'industrie textile suisse était devenue beaucoup plus productive, elle n'aurait jamais pu concurrencer les fournisseurs d'Asie aujourd'hui. Dans ce cas, l'orientation vers le marché a entraîné l'abandon de la production textile en Suisse, et la situation de l'agriculture est similaire.

Qu'en est-il de la sécurité de l'approvisionnement ?

Nous avons de bonnes raisons de préserver l'agriculture en Suisse; elles sont énoncées dans la Loi sur l'agriculture de la Constitution fédérale. Les agriculteurs garantissent l'approvisionnement en produits alimentaires importants, dont nous pouvons déterminer nous-mêmes les conditions de production par le biais de notre politique. Et ils garantissent également la préservation des fondements naturels de la vie et l'entretien du paysage cultivé. Mais ces tâches ne peuvent être accomplies qu'avec un certain degré de protection aux frontières, à moins que nous ne voulions augmenter massivement les paiements directs sous forme de contributions à la sécurité d'approvisionnement. Sinon, les quelques agriculteurs restants deviendront rapidement des jardiniers paysagistes et des gardiens de prairies employés par l'État, mais ils ne produiront pratiquement pas de nourriture. Dans ces conditions, on ne peut plus parler de sécurité d'approvisionnement!

À quoi ressemblerait une solution sans sacrifier les agriculteurs ?

L'obligation d'abolir la protection aux frontières pour les produits agricoles est en fin de compte une volonté politique suisse, mais ne nous est actuellement imposée par aucun pays. Les accords de libre-échange n'exigent pas nécessairement de sacrifices de la part des agriculteurs: il s'agirait plutôt de négocier des accords de telle sorte qu'une protection frontalière efficace des produits agricoles reste possible. Malheureusement, le Conseil fédéral n'a pas la volonté politique de le faire. •

Mathias Binswanger est professeur d'économie à l'Université des sciences appliquées du Nord-Ouest de la Suisse à Olten, privat-docent à l'Université de Saint-Gall et publiciste.

POURQUOI L'HUILE DE PALME BON MARCHÉ ENTRE EN CONCURRENCE AVEC NOTRE PRODUCTION NATIONALE D'HUILE

UNE INTERVIEW AVEC RUDI BERLI,
SECRÉTAIRE D'UNITERRE

D'où vient l'huile de palme ?

Au niveau mondial, l'Indonésie est le plus grand producteur d'huile de palme. Mais la plupart des importations proviennent de Malaisie (22%), des îles Salomon (22%) et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée (15%). La part de l'Indonésie n'est que de 1%. Cependant, 15% des importations proviennent de pays non producteurs, mais exportateurs intermédiaires, comme l'Allemagne, l'Espagne et les Pays-Bas. Il manque ici une déclaration claire. Les importations en provenance des pays en développement les plus pauvres (PMA) connaissent une forte croissance, passant de 11% en 2008 à 44% en 2018, où les importations en franchise de droits alimenteront davantage la demande. L'objectif est ici de se procurer des matières premières aussi librement que possible et au prix le plus bas possible. Avec des conséquences fatales pour l'homme et l'environnement - au seul bénéfice de l'agro-industrie.

Dans quelle mesure le prix est-il décisif ?

Nous devons préserver la production nationale de graines oléagineuses. Les prix à la production ne doivent donc pas baisser davantage. Dans le cas du colza, le prix à la production est passé de 90 francs par décitonne en 2013 (dt = 100 kg) à 75 francs par dt en 2018. Or, 180 frs par dt sont nécessaires, en culture conventionnelle, pour véritablement couvrir les frais de production. Le prix de l'huile de palme avant droits

de douane est de 1.32 frs/lit (2018) et de 2.58 frs/lit après droits de douane. Aujourd'hui déjà, elle est moins chère que l'huile de colza et de tournesol. La réduction tarifaire moyenne de 35% prévue dans l'accord avec l'Indonésie est d'environ 40 centimes par litre. Cela signifie que la pression sur la production indigène sera massivement accrue. Le contingent d'importation avec réduction tarifaire doit être augmenté progressivement de 10'000 t à 12'500 t. La livraison en citerne de 22 tonnes permettra de garantir la traçabilité des marchandises. Ces avantages tarifaires ne s'appliquent qu'à l'huile de palme provenant de ce que l'on appelle la "production durable". Le piège, c'est qu'il n'y a pas de véritable contrôle du respect de ces critères de durabilité.

Quel est l'état du marché des huiles alimentaires en Suisse ?

La Suisse a un taux d'autosuffisance de 35% pour les oléagineux. Il est logique, sur le plan écologique et économique, de maintenir ce niveau de production nationale. Les importations d'agriculture durable en provenance de l'Europe voisine devraient compléter la demande. En termes de consommation d'huile comestible, l'huile de palme occupe déjà la troisième place avec 16%, après l'huile de tournesol (31%), l'huile de colza (28%) et devant l'huile d'olive (10%). L'huile de palme, moins chère, a gagné de grandes parts de marché au cours des 20 dernières années au détriment de l'huile de tournesol. Avec une consommation totale de 148 000 tonnes en 2018, 111 634 tonnes d'huiles végétales destinées à la consommation humaine ont été importées. Après l'huile de tournesol avec 41 663 tonnes (part de 37%), l'huile de palme est en deuxième position avec un volume d'importation de 24 272 tonnes (22%), devant l'huile d'olive avec 14 757 tonnes. •

SOURCES:

Analyse du marché OFAG
<https://www.blw.admin.ch/blw/de/home/markt/marktbeobachtung/oelsaaten.html>

EN SAVOIR PLUS:

Informations et feuille de signature au format pdf
www.stop-huile-de-palme.ch



**STOP
HUILE
DE PALME**

**RÉFÉRENDUM CONTRE
L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE
AVEC L'INDONÉSIE**

 **SIGNEZ MAINTENANT!**
WWW.STOP-HUILE-DE-PALME.CH

LES TRAITÉS DE LIBRE ÉCHANGE BAFOUENT LES DROITS DES PAYSANS

MICHELLE ZUFFEREY
SECRÉTAIRE D'UNITERRE

Il est important de rappeler que, selon la charte des Nations Unies, les droits de l'Homme priment sur toutes les législations nationales et les instruments internationaux, y compris sur les accords commerciaux. Nous ne devons donc plus accepter les arguments d'entrave au commerce, lorsqu'il est prouvé que ces derniers contreviennent aux droits universels et inaliénables de la personne. Dans le domaine de l'agriculture nous disposons en plus d'un outil spécifique qui est la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales. Elle peut être un cadre précieux d'analyse des impacts potentiels des accords commerciaux et une référence pour les critères à prendre en compte pour le suivi et l'évaluation des traités. Elle est aussi un outil précieux pour défendre l'agriculture en Suisse, mais ce sera le sujet d'un prochain article.

LES DROITS HUMAINS PRIMENT SUR LE COMMERCE¹. Selon la Charte des Nations Unies, les instruments internationaux relatifs aux droits humains priment sur les autres instruments internationaux, y compris ceux qui protègent les investissements, le commerce, ou les droits de propriété intellectuelle et les politiques intérieures des Etats.

Ce fait est repris dans la Déclaration sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales. La Déclaration rappelle en effet que les Etats ont l'obligation d'élaborer, d'interpréter et d'appliquer les normes et les accords internationaux auxquels ils ont souscrit d'une manière compatible avec la Déclaration (art. 2.4) et d'établir des mécanismes destinés à assurer la cohérence de leurs politiques agricoles, économiques, sociales, culturelles et relatives au développement avec la réalisation des droits consacrés dans la Déclaration (art. 15.5), et elle précise enfin que l'exercice des droits énoncés dans la Déclaration sera soumis uniquement aux restrictions qui sont prévues par la loi et qui sont conformes aux obligations internationales relatives aux droits de l'homme (art. 28.2).

ETUDE PRÉLIMINAIRE ET SUIVI DES ACCORDS COMMERCIAUX. Pour assurer une application complète et conforme aux droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales, il faut avoir une connaissance approfondie de la situation de ces personnes dans les pays concernés. Une étude sérieuse sur les impacts d'un accord commercial sur les populations concernées, sur leurs besoins et sur leur environnement doit être réalisée avant toute entrée en matière.

L'article 2.3 précise qu' "avant d'adopter et de mettre en œuvre des lois et politiques, des accords internationaux et d'autres processus décisionnels susceptibles d'avoir une incidence sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales, les États engageront des consultations et une coopération de bonne foi avec eux, par le canal de leurs institutions représentatives, en dialoguant avec ceux qui sont susceptibles d'être touchés par les décisions avant que celles-ci ne soient prises, en s'assurant de leur soutien et en prenant en considération leurs contributions, en tenant compte des déséquilibres de pouvoir existant entre les différentes parties et en garantissant la participation active, libre, effective, significative et éclairée des particuliers et des groupes aux processus décisionnels connexes."

LES DROITS À L'INFORMATION ET À LA PARTICIPATION. Les paysans.ne.s et travailleur.euse.s doivent donc être informés des tenants et aboutissants d'un accord potentiel (art. 11 droit à l'information), et toutes les personnes vivant dans la région (femmes et hommes, jeunes et vieux) doivent pouvoir participer pleinement aux discussions et aux décisions (art. 10 droit à la participation). En cas de désaccord, les particuliers et groupes doivent avoir accès à la justice sans aucune entrave (art. 12 droit d'avoir accès à la justice).

LE DROIT AU TRAVAIL ET AUX MOYENS DE PRODUCTION. Les conditions de travail doivent être bonnes et leur permettre, ainsi qu'à leur famille, d'en vivre (arts. 13 et 14 droit au travail et à de bonnes conditions de travail / art. 16 droit à un niveau de vie suffisant). Les peuples autochtones, les paysans, les bergers, les chasseurs-cueilleurs, les nomades doivent pouvoir maintenir leurs activités et l'accès à la terre doit leur être garanti (art. 17 droit à la terre). Les activités commerciales ne doivent pas porter préjudice ni à la sécurité alimentaire et ni à la souveraineté alimentaire (art. 15 droit à l'alimentation et à la souveraineté alimentaire), ce qui implique également le droit aux semences (art. 19).

Les ressources naturelles doivent être protégées (art. 18 droit à un environnement sûr, propre et sain) pour les populations actuelles et futures, cela implique la préservation de l'environnement (art. 20 droit à la diversité biologique / art 21 droit à l'eau potable).

LES ENTREPRISES COMMERCIALES ONT DES OBLIGATIONS. Mais la Déclaration ne serait pas complète si elle oubliait de mentionner les obligations des Etats concernant les acteurs non étatiques et privés :

Les États prendront toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que les acteurs non étatiques qu'ils sont à même de réglementer, tels que les particuliers et les organismes privés, ainsi que les sociétés transnationales et les autres entreprises commerciales, respectent et renforcent les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales (art. 2.5).

« COMBIEN D'EXEMPLES AVONS-NOUS
D'ACTIVITÉS COMMERCIALES RÉALISÉES
PAR DES ENTREPRISES ET DES SOCIÉTÉS
TRANSNATIONALES DONT LA SEULE
PRÉOCCUPATION EST LE PROFIT.
CELA DOIT CHANGER ! »

LA DÉCLARATION COMME RÉPONSE AUX ENJEUX CLIMATIQUES ET SOCIAUX. Il est vraiment temps que tous les acteurs s'y mettent. Il s'agit de respect des droits de l'Homme, aujourd'hui et demain, de justice, de paix. La préservation de l'agriculture paysanne est essentielle, elle est le socle de l'alimentation des populations locales, elle est pourvoyeuse d'emplois, elle maintient le lien social. Les entreprises commerciales et les transnationales doivent intégrer les exigences de la Déclaration... avec la pression du monde politique et surtout de la rue. Et l'OMC doit comprendre et promouvoir le droit des pays à soutenir leur agriculture. •

¹ Ce paragraphe s'inspire librement d'une étude de la Geneva Academy: La politique extérieure de la Suisse et la Déclaration de l'ONU sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales. Caroline Dommen et Christophe Golay. A paraître en mars 2020.

RAPPORT AGRICOLE 2019 - OGM

OGM DANS LES ALIMENTS POUR ANIMAUX IMPORTÉS. La campagne de contrôle des graines pour oiseaux de 2017 a révélé la présence de semences de colza transgéniques dans 24 des 30 échantillons analysés (80%). Toutefois, un seul de ces échantillons a dépassé la valeur limite de 0,5% et donné lieu à une contestation. Les fabricants et les importateurs ont été informés des résultats. Le constat du contrôle complémentaire de 2018 est, quant à lui, ambigu : sur les 19 échantillons analysés, 10 contenaient des traces d'OGM (53%). Mais cinq prélèvements ont affiché une part d'OGM supérieure à la valeur limite et ont dû être déclarés non conformes. Il se trouve par ailleurs que quatre lots d'un produit provenant du même fabricant n'étaient pas conformes aux exigences.

OGM DANS LES SEMENCES IMPORTÉES. L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) examine les lots de semences importées quant à la présence d'organismes génétiquement modifiés (OGM) selon les critères de l'ordonnance sur le matériel de multiplication (RS 916.151). En collaboration avec l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), des semences de luzerne (*Medicago sp.*) et de plantes appartenant à la famille des agrostides (*Agrostis stolonifera*) ont été identifiées comme vecteurs de dissémination potentiels. Aux USA, la luzerne et les agrostides GM (= génétiquement modifiées) sont autorisées. Les semences suisses et européennes sont souvent multipliées en Amérique du Nord ou importées d'Amérique du Nord. Il a été convenu avec l'Association suisse des producteurs de semences (Swisssem) que les membres de l'association enverraient à Agroscope Feedbio/Posieux des échantillons des lots de semence de luzerne importés d'Amérique du Nord.

RÉSUMÉ DE LA CAMPAGNE DE CONTRÔLE 2018. Aucun lot n'a été détecté pour le maïs, le colza, le soja et les betteraves. En revanche, lors de la campagne exceptionnelle sur la luzerne, un lot a été détecté contenant des traces de luzerne GM et a été retiré du marché. Le contrôle des graines de luzerne ainsi que celui d'*Agrostis stolonifera* continuera en 2019. •

ABATTAGE À LA FERME

L'ORDONNANCE FÉDÉRALE SERA MODIFIÉE. (Source: Bioactualités.ch /07.10.2019, ERIC MEILI, FiBL) Après huit ans de persévérance, de persuasion et de travail sérieux sur les exploitations munies d'autorisation pour l'abattage à la ferme ou au pâturage, il sera possible de modifier l'Ordonnance relative à ce type d'abattage plus respectueux des animaux.

Les deux conseillers nationaux Martina Munz et Karl Vogler ont activement participé à défendre cette modification au Parlement. La nouvelle Ordonnance devrait entrer en vigueur vers la mi-2020. L'abattage à la ferme et au pâturage s'adresse principalement aux fermes qui font de la vente directe de viande ou aux petits abattoirs et bouchers régionaux. L'objectif est d'éviter le transport d'animaux vivants. C'est purement une question de bien-être animal: sans aucun risque de stress avant l'abattage. Une autre préoccupation importante est de maintenir ou récupérer un savoir-faire artisanal et garder la valeur ajoutée localement. Aujourd'hui, la majorité des bouchers travaille pour des chaînes d'abattage.

UN AUTRE OBJECTIF DU GROUPE D'INTÉRÊT pour l'abattage à la ferme ou sur pâturage (IG Hof- und Weideschlachtung) est de créer un label. Le cahier des charges devrait contenir des exigences strictes pour la production, l'abattage et l'entreposage de la viande afin de garantir une qualité exceptionnelle tout au long de la chaîne de valeur, jusqu'à l'assiette du consommateur. Il va sans dire que l'animal entier, du nez à la queue ("Nose to Tail"), est valorisé. •

EN SAVOIR PLUS:

Le FiBL publiera un dépliant détaillé sur l'abattage à la ferme et au pâturage.

Il est mis à la disposition de tou.te.s les agriculteur.trice.s intéressé.e.s en Suisse: Nathaniel Schmid, Tél. 062 865 17 24, Mobile 079 783 67 42, nathaniel.schmid@fibl.org

COMPTES ET BILAN 2019

SOUMIS À L'AG DU 21 MARS 2020

PERTES ET PROFITS 01.01.2019 - 31.12.2019

CHARGES		PRODUITS	
Charges de personnel		CA des ventes et prestations de services	
Indemnité de défraiement pour la présidence	3'000.00	Abonnements toutes sections confondues	205'683.00
Charges de personnel		Cotisations EMB	2'080.00
Charges de personnel		Ventes	
Salaires de base	162'529.35	Ventes de marchandises	
Charges sociales		Ventes de marchandises brutes (cotisations)	176.80
AVS, AI, APG, assurance-chômage	15'530.30	Don	34'588.40
Caisse d'allocations familiales	7'081.05	Mandats	5'816.68
Prévoyance professionnelle	12'917.30	Rentrées diverses	916.40
Assurance-accidents	2'322.85	Rentrées travail, 1% ACP (Tournerêve)	4'800.00
Assurance IJM	8'367.85	Etudes filières	5'000.00
Autres assurances	36.25	Fondation pour le Progrès de l'Homme	21'508.00
Autres charges de personnel		Lait équitable	7'000.00
Frais de voyages/transport	9'244.60	Publicité	794.40
Frais de repas/hébergement	762.50		
Frais forfaitaires/participation loyer	3'600.00		
Frais de représentation, téléphones, divers	4'421.60		
Autres charges d'exploitation			
Loyer	6'516.00		
Cotisation ECVC	5'492.39		
Cotisation EMB	1'654.18		
Conférences, rencontres			
ECVC conférence, discussions	949.00		
EMB conférence, discussions	668.75		
Charges administration et informatique			
Matériel de bureau, imprimés, photocopie	3'320.19		
Frais de port	2'096.30		
Abonnements et journaux	475.20		
Soutien divers associations	2'085.00		
Téléphones 2802.6			
Frais assemblées	1'371.50		
Frais manifestations	158.00		
Impression journal	15'798.90		
Envoi journal	2'684.20		
Photographies pour journal	500.00		
Frais de traductions	1'346.25		
Frais divers	862.82		
Matériel informatique-entretien	1'162.30		
Abonnement nom de site, switch etc.	189.00		
Publicité			
Action lait	1'054.60		
Intérêts, frais bancaires	23.75		
Frais de banque et des chèques postaux	548.16		
DIFFÉRENCE (BÉNÉFICE)	6'790.94		
	288'363.68	288'363.68	

ACTIFS		PASSIFS	
Liquidités et titres		Créanciers	686.29
Raiffeisen cpte courant	61'580.82	Fonds juridique	200.00
Raiffeisen compte don	1'870.44		
Débiteurs		Réserve	25'000.00
Débiteurs pub et divers	600.00		
Actifs transitoires			
Actifs transitoires	9'872.80		
Actifs immobilisés		Capital	50'545.47
Immobilisations financières			
Garantie à La Poste	1'507.70		
GRIEF	1'000.00		
	76'431.76		76'431.76

CONVOCAZIONE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'UNITERRE

L'assemblée générale d'UNITERRE est fixée au samedi 21 mars 2020 à 10h à 15h à Yverdon, café Le Tempo, quai de la Thièle 3 (à 5 minutes du P+R de la gare)

ORDRE DU JOUR

1. PV de l'AG du 7 avril 2019
2. Rapport du Président
3. Rapport du secrétariat
4. Election du président
5. Comptes 2019, rapport des vérificateurs
6. Budget 2020
7. Adoption des rapports, des comptes 2019 et du budget 2020
8. Perspectives 2020 – 2021 pour Uniterre
10. Divers

12h30-13h30: repas dînatoire

13h30- 15h00: Discussion et échanges sur l'initiative "Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse".



NOUS SOMMES EN CRISE

INTERVIEW AVEC MICHELLE REICHEL, GRÈVE POUR LE CLIMAT



La grève du climat domine l'agenda politique en Suisse. Qu'est-ce qui t'incite à soutenir le référendum contre l'accord de libre-échange avec l'Indonésie? Nous sommes en crise. Nous avons encore 10 ans pour atteindre le niveau zéro d'émissions nettes de gaz à effet de serre. Un accord de libre-échange, qui fait un petit pas vers la durabilité et qui laisse entrevoir la perspective d'un règlement concernant l'huile de palme équitable en Suisse, est tout simplement bien trop peu. Un accord de libre-échange sans ordonnances contraignantes et clairement réglementées sur la durabilité n'est pas dans l'air du temps et montre une fois de plus à quel point notre Conseil fédéral et notre politique partisane ne prennent pas suffisamment la crise climatique au sérieux.

Quels sont les effets climatiques connus de la culture de l'huile de palme ?

Plus de la moitié de l'huile de palme produite dans le monde provient d'Indonésie (30,5 millions de tonnes). Un quart de l'une des zones de forêt tropicale humide les plus riches en espèces du monde a disparu pour laisser la place à la production d'huile de palme. Non seulement des animaux tels que l'orang-outan, les éléphants de forêt et les tigres sont menacés d'extinction en raison du défrichage de la forêt, mais les brûlis sur sols tourbeux laissent également échapper dans l'atmosphère une quantité particulièrement importante de dioxyde de carbone et de méthane stockés dans le sol, ce qui fait de l'Indonésie l'un des plus grands émetteurs de CO2 au monde.

Pour que les palmiers à huile puissent se développer le plus rapidement possible, ils ont besoin de grandes quantités de nutriments, ce qui entraîne un épuisement inégal du sol. Afin de remplacer les éléments nutritifs manquants, il faut utiliser davantage d'engrais. Ceux-ci s'infiltrent dans le sol et polluent les eaux souterraines ou fluviales. En l'absence de réglementations légales et de contrôles, l'eau potable est polluée à un point tel que sa consommation peut nuire à la santé humaine.

Quelles sont les prochaines étapes en Suisse pour faire face à la crise climatique? Quelles décisions politiques importantes doivent être prises ?

Nous avons besoin d'une urgence climatique nationale pour que tout le monde se rende compte que nous sommes au bord d'une catastrophe écologique. Nous devons atteindre l'objectif zéro émission nette d'ici 2030, avec une réduction de 13% des émissions de gaz à effet de serre au cours de la première année, et nous avons besoin d'une justice climatique. Pour satisfaire notre soif de profit et notre consommation à court terme, la planète est exploitée et des peuples indigènes sont chassés. En Suisse, nous ne sommes pas encore directement touchés par les effets de la culture du palmier à huile, ce qui ne signifie pas que nous ne sommes pas responsables de la souffrance de la population en Indonésie et des conséquences de cette surexploitation de la nature.

Nous travaillons actuellement avec des experts et des scientifiques à notre propre plan d'action pour le climat (PAC) afin de trouver des solutions pour sortir de cette crise. Je place personnellement de grands espoirs dans la grève du 15 mai 2020 pour que les gens commencent à s'organiser en communautés et en groupes climatiques, à s'informer et à s'impliquer afin que nous puissions atteindre nos objectifs.

Il est nécessaire que les gens comprennent la dimension de cette crise. Et qu'elle ne peut être résolue par des incitations facultatives à la durabilité. Il est trop tard pour cela.

Dans le cadre de la grève du climat, la question de savoir si nous voulons soutenir la politique institutionnelle, les référendums et les initiatives est actuellement très débattue. Par conséquent, il s'agit de mon opinion personnelle et ne représente pas l'opinion ou la position du mouvement. •

AGENDA COMITÉ

Yverdon, café tempo,
mardi soir, 20h00

3 mars / 7 avril / 5 mai / 2 juin / 7 juillet

LE COURRIER

Votre
abonnement,
la garantie
d'un média
indépendant

Essai Web
2 mois: CHF 19.-

www.lecourrier.ch

RESPIBOL BOLUS aux plantes
Soutien respiratoire
veaux, élevage et engraissement
LGC SA 026 913 79 84
1627 Vaulruz www.lgc-sa.ch

Cresus

Uniterre utilise les logiciels Cresus. Et vous ?
Cresus Comptabilité, Cresus Salaires et Cresus Facturation : le trio gagnant
Avec plan comptable pour l'agriculture. www.cresus.ch

AGENDA

Les graines du monde - L'institut Vavilov

mardi, 10 mars 2020, 20:15
Club 44, Rue de la Serre 64 | 2300 La Chaux-de-Fonds

**Société civile et agroécologie:
pour un libre accès aux semences !**

jeudi, 19 mars 2020, 18:30
Alliance Sud, Avenue de Cour 1 | 1007 Lausanne

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'UNITERRE

samedi, 21 mars
convocation p.7

Droit aux semences et politiques internationales

jeudi, 26 mars 2020, 19:00
Palais Eynard, Rue de la Croix-Rouge 4 | 1204 Genève

**Regards croisés Nord-Sud
sur les semences traditionnelles et locales**

vendredi, 27 mars 2020, 19:00
Ferme Asile, Promenade des Pêcheurs 10 | 1950 Sion

**(Re)prendre contact avec la nature :
la force des semences**

samedi, 28 mars 2020, 10:00- 15:00
Centre Pro Natura de Champ-Pittet,
Chemin de la Cariçaille 1 | 1400 Cheseaux-Noréaz

**Monocultures: quelles conséquences pour
la biodiversité et les semences ?**

mercredi, 01 avril 2020, 19:00
Maison de quartier sous-gare,
Avenue Édouard Dapples 50 | 1006 Lausanne

LES SECTIONS D'UNITERRE

Les sections cantonales sont la colonne vertébrale d'Uniterre. Devenez membre et engagez-vous dans le travail des sections !

Neuchâtel Philippe Reichenbach 079 640 89 63

Genève Ruedi Berli 078 707 78 83

Fribourg Laurent Curty 079 508 86 35

Vaud André Muller 021 652 75 50

Jura 021 601 74 67

Chablais Pierre Moreillon 024 499 21 17

Deutschschweiz Mathias Stalder 076 409 72 06

IMPRESSUM

Secrétariat / Publicité

Uniterre, av. du Grammont 9, 1007 Lausanne,
021 601 74 67 www.uniterre.ch info@uniterre.ch

Responsable du journal

Ulrike Minkner, u.minkner@uniterre.ch
Vanessa Renfer, v.renfer@uniterre.ch

Abonnements et changements d'adresse

Claude Mudry, 079 365 76 10, c.mudry@uniterre.ch

Traductions

Stefanie Schenk
Bureau Uniterre

Photographies/ Illustrations

Achmad Ibrahim (CIFOR/ CC BY-NC) 1
Eric Roset 2,3
Monika Gerlach 2

Imprimerie

Imprimerie du Journal de Sainte-Croix et Environs
1450 Sainte-Croix, 024 454 11 26
Imprimé sur papier certifié FSC-Mix.